

COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE ANTIDOPAGE

9 octobre 2008

Le 11 juillet 2008, lors des Championnats de France Glisse 2008 à la Rochelle, les concurrents Hobie Cat 16 MM. Olivier LIENART, Benjamin X, Nils GUILBERT et Vito CAMPANA du club Cannes Jeunesse ont, encouragés par leur entraîneur, M. Alexandre DEKYTSPOTTER, porté une réclamation fondée sur des faits falsifiés afin de modifier de façon indue le classement du Championnat au profit du bateau de MM. Olivier LIENART et Benjamin X.

Ces faits constituent une violation des Règles de la course à la voile ainsi qu'une atteinte flagrante à la déontologie sportive à l'égard de la FFVoile et des autres concurrents. En ce qu'ils auraient pu conduire à une modification indue des résultats des Championnats de France Glisse 2008, ils constituent par ailleurs une atteinte aux intérêts de la FFVoile et des autres concurrents. En outre, s'agissant de M. Alexandre DEKYTSPOTTER, ils constituent une utilisation abusive de sa qualification d'entraîneur.

En conséquence, la Commission nationale de discipline a prononcé :

- à l'égard de M. Alexandre DEKYTSPOTTER, le retrait provisoire de sa licence FFVoile pour une durée de 2 ans, dont 1 an assorti du sursis ;
- à l'égard de MM. Olivier LIENART, Benjamin X, Nils GUILBERT et Vito CAMPANA, une suspension de participation à des Championnats de France FFVoile (toutes séries) pour la saison 2009.